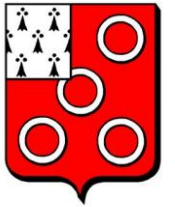




A compter de mai 2018. Infos à encadrer près des outils ?

## BRUITS

(rappel de rappels -extraits du règlement départemental) :



LES SOUHESMES-RAMPONT

**Toute utilisation des engins à moteur (quels qu'ils soient, « de loisirs, de jardins ou de chantiers, etc») est possible :**

**du lundi au vendredi : de\*8h à 12h et de 14h à \*\*20h**

**le samedi de \*9h à 12h et de 14h à \*\*19h**

**le dimanche / les jours fériés : de\*\*10h à 12h**

### OUVERTURE DE LA PLATE-FORME DE STOCKAGE

(Uniquement réservée aux dépôts des gravats et déchets verts)

**Jeudi 13h30/15h30, samedi 14h/16h, dimanche 10h/12h**

**Les brûlages y sont interdits** (circulaire ministérielle du 18.11.2011 § II-B-c)

Les Souhesmes-Rampont



*Après Médor devisant avec Nénète la Planète,*

*allons-nous nous sentir obligés « de faire parler » les engins à moteur avec leurs propriétaires???*

*Il semblerait pourtant que si la machine pouvait dire à son utilisateur :*

**« stooop ce n'est paaas l'heure de me sortiir !!! »,**

*on gagnerait en sérénité et en réflexes de « bon voisinage »*

*Nous ne vivons pas encore totalement dans le monde de l'Intelligence Artificielle, on ne s'adresse donc pas aux divers engins, mais à leurs divers propriétaires, avec ces infos mises à jour.*

*Mais au fait, faudrait-il aussi contacter les allumettes et autres flammes nomades, pour leur rappeler qu'elles ne doivent RIEN enflammer, ni dans les jardins, ni sur la plate-forme de stockage?./.*